

# COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2008

**Présents** : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme GRUEL, M. LEVASSEUR, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATTESTI, Mme BOURCHET, Mme DIDELOT, Mme KINGUE-EKWALLA, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. LEBAS, M. REUBRECHT, M. ARFI, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. EL KHABLI, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, Mme GEORGET, Mme ADELAIDE, M. LALANNE, M. GROISELLE, Mme BRAUN, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO, Mme SOROLLA

**Absents, excusés, représentés** : Mme BOUBY représentée par M. BATTESTI, M. DESPOUY représenté par M. PRIVAT, M. GIOVANNACCI représenté par Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. GRUBER représenté par Mme BRAUN

**Absents, excusés, non représentés** : Mme KOTAS

**Secrétaire** : Melle HURTADO

Questions diverses :

- M. BONSIGNORE :

- Réhabilitation des Bergeries
- Devenir de la CDthèque

- M. GROISELLE et Mme SOROLLA

- Forfait restauration

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

## **PREND ACTE**

- \* de l'arrêté préfectoral n°2008.PREF.DCI3/BE0053 du 23 avril 2008 autorisant l'extension du dépôt pétrolier de la société CIM à Grigny, **MAINTIEN** son avis défavorable à cette extension

## **APPROUVE**

- \* le règlement intérieur du conseil municipal

**Par 28 voix POUR**

**2 Abstentions : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO**

**4 Contre : Mme SOROLLA, M. GROISELLE, Mme BRAUN, M. GRUBER représenté par Mme BRAUN**

- \* les termes de l'avenant relatif au bail conclu entre la Ville et le Centre Hippique des Bergeries, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant avec le Centre Hippique des Bergeries, association représentée par son Président.

- \* la décision modificative comme suit :

### Dépenses :

chapitre 204 nature 2042 fonction 72 : + 208 000 €  
chapitre 21 nature 2135 fonction 020 : - 1 808 €  
chapitre 23 nature 2313 fonction 911 : + 1 808 €

### Recettes :

chapitre 13 nature 1311 fonction 72 : + 104 000 €  
chapitre 13 nature 1318 fonction 72 : + 104 000 €

soit un total au niveau du budget d'investissement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>		
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	696 387,00 €	455,08 €
Chapitre 204 subventions d'équip. versées (chapitre modifié)	208 000,00 €	
surcharge foncière nature 2042 fonction 72	208 000,00 €	
Chapitre 21 immobilisations corporelles	2 664 239,00 €	
21-2135-020 ST BAT	-1 808,00 €	
Chapitre 23 immobilisations en cours	1 954 258,00 €	
23-2313-911 TCVIL_03	1 808,00 €	
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	2 170 378,09 €	
Chapitre 13 subventions d'investissement (chapitre modifié)		2 505 807,00 €
surcharge foncière nature 1311 fonction 72		104 000,00 €
surcharge foncière nature 1318 fonction 73		104 000,00 €
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserve (hors 1068)		1 164 158,00 €
Chapitre 27 autres immobilisations financières		2 667,86 €
Chapitre 024 produits des cessions		2 832 300,00 €
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement		535 490,01 €
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section	1 010,18 €	653 394,32 €
Chapitre 041 opérations patrimoniales (opérations d'ordre)		
Sous-total investissement avant restes à réaliser	<b>7 694 272,27 €</b>	<b>7 694 272,27 €</b>
<i>Restes à réaliser</i>	<b>2 459 399,50 €</b>	<b>3 714 642,36 €</b>
<i>Solde d'exécution 2007</i>	<b>4 404 803,75 €</b>	
<i>Excédent de fonctionnement viré en investissement (1068)</i>		<b>3 149 560,89 €</b>
<b>Total investissement</b>	<b>14 558 475,52 €</b>	<b>14 558 475,52 €</b>

**APPROUVE** l'amortissement de la subvention versée sur 5 ans.

\* les projets municipaux de fonctionnement suivants inscrits dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2008 :

**Centre d'Animation Sociale et Culturelle d'Oberkirch**

***Le parcours du citoyen***

Coût global du projet : **2 250 €**  
dont participation de la commune de : **750 €**

***Atelier d'éveil musical***

Coût global du projet : **8 000 €**  
dont participation de la commune de : **3 000 €**

***L'imaginaire des enfants***

Coût global du projet : **2 650 €**  
dont participation de la commune de : **650 €**

**Maison de Quartier des Mazières**

***Alphabétisation aux Mazières***

Coût global du projet : **11 630 €**  
dont participation de la commune de : **5 000 €**

***Entrez Mesdames***

Coût global du projet : **13 345 €**  
dont participation de la commune de : **5 345 €**

**Soit,**

**Coût total des projets : 37 875 €**

**Coût total de la participation communale 14 745 €**

**DIT** que l'ensemble de ces actions est prioritaire, **PRECISE** que le montant total des projets communaux s'élève à 37 875 euros, **PRECISE** que la participation de la commune de Draveil, dans le cadre de ce dispositif, s'élève à 14 745 euros, **SOLLICITE** les subventions maximales pour cette opération auprès des différents financeurs,

\* la programmation associative 2008 proposée dans le cadre du dispositif annuel du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, **PRECISE** que le montant total de la programmation s'élève à 46 130 euros,

**PRECISE** que la commune de Draveil participe à hauteur de **6 000 euros**, au titre de la politique de la ville, pour l'ensemble des projets associatifs, **SOLLICITE** les subventions maximales pour cette opération auprès des différents financeurs,

<b>Associations</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Coût total des projets</b>	<b>Commune de Draveil</b>
Break Team	Graine de champions	<b>9 500 €</b>	2 000 €
Les enfants des Arts	Création de proximité 2008, agence de médiation culturelle	<b>16 630 €</b>	1 500 €
Mélodie en sous sol	Hip hop thérapie pour un troisième festival à domicile	<b>20 000 €</b>	2 500 €
<b>Total</b>		<b>46 130 €</b>	<b>6 000 €</b>

\* le projet de fonctionnement suivant inscrit dans le cadre de la programmation Ville Vie Vacances 2008 :

**Centre d'Animation Sociale et Culturelle d'Oberkirch**

***Ober' plage 2008***

Coût global du projet : **9 050 €**  
dont participation de la commune de : **6 300 €**

**Coût total des projets communaux : 9 050 €**

**Coût total de la participation communale : 6 300 €**

**DIT** que cette action est prioritaire, **PRECISE** que le montant total des projets communaux s'élève à 9 050 euros, **PRECISE** que la participation de la commune de Draveil, dans le cadre de ce dispositif s'élève à 6 300 euros, **SOLLICITE** les subventions maximales pour cette opération auprès des différents financeurs,

\* les projets de fonctionnement suivants inscrits dans le cadre de la programmation CLAS 2008/2009 :

**Service scolaire de Draveil**

***Accompagnement scolaire aux Bergeries***

Coût global du projet : **29 738 €**  
dont participation de la commune de : **7 104 €**

**Centre d'Animation Sociale et Culturelle d'Oberkirch**

***Accompagnement scolaire à Danton***

Coût global du projet : **45 600 €**  
dont participation de la commune de : **12 800 €**

**Maison de Quartier des Mazières**

• ***Accompagnement scolaire aux Mazières, en direction des primaires***

Coût global du projet : **22 592 €**  
dont participation de la commune de : **4 112 €**

***Accompagnement scolaire aux Mazières, en direction des secondaires***

Coût global du projet : **17 250 €**  
dont participation de la commune de : **4 800 €**

**Coût total des projets : 115 180 €**

**Coût total de la participation communale : 28 816 €**

**DIT** que l'ensemble de ces actions est prioritaire, **PRECISE** que le montant total des projets communaux s'élève à 115 180 euros, **PRECISE** que la participation de la commune de Draveil, dans le cadre de ce dispositif, s'élève à 28 816 euros, **SOLLICITE** les subventions maximales pour cette opération auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne, de la Caisse d'Allocations Familiales pour concourir au financement de ces actions

- \* les contrats types, convention ou avenants arrêtant la fiche technique du circuit conclu entre la commune et les transporteurs spécialement autorisés par le STIF à exploiter les circuits de transport scolaire organisés par la ville pour l'année scolaire 2008/2009, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces contrats, conventions ou avenants après l'intervention de la décision du STIF, **FIXE** le montant de la participation des familles des enfants utilisant le circuit spécial scolaire desservant le collège Eugène Delacroix à 87 € par enfant, **FIXE** le montant de l'aide sociale accordée aux élèves du collège Eugène Delacroix utilisant les lignes régulières ( LM – 16/17) à 30 € représentant la différence entre le montant de la carte Optile (117 €) et le tarif de la ligne de transport scolaire spécial desservant le collège.

**Par 31 voix POUR**

**3 Abstentions : Mme BRAUN, M. GROISELLE, M. GRUBER représenté par Mme BRAUN**

- \* les deux avenants n° 8 aux conventions d'occupation des équipements sportifs municipaux par les Collèges Alphonse DAUDET d'une part, et Eugène DELACROIX d'autre part, **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer,
- \* l'ensemble des dispositions du projet de convention dénommée « Convention fixant les conditions de participation aux activités d'enseignement dans les écoles » d'intervenants extérieurs agents communaux, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- \* les dispositions de l'avenant N°1 relatif au lot n°1 « Service de transport de données et d'accès à Internet du marché d'interconnexion des différents sites des services municipaux de la ville de Draveil et fourniture d'accès à Internet », **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N°1 avec la société France Telecom
- \* le marché de services dans le cadre de la consultation portant sur le marché d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ECS et ventilation des bâtiments communaux, attribué à la société CHARPENTIER dont le siège est situé :Z.I de la moinerie, 1 rue de Bretagne, 91220 BRETIGNY sur ORGE, conformément à la décision rendue par la commission d'appel d'offres, et selon les clauses et conditions détaillées dans l'acte d'engagement et ses annexes, le Cahier des Clauses Administrative Particulières et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières, **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec l'attributaire conformément au choix de la commission d'appel d'offres.
- \* le marché de services dans le cadre de la consultation portant sur le nettoyage des bâtiments communaux attribué à la société ISS ABILIS dont le siège social est situé 65, rue Ordener à PARIS cedex 18 (75899) conformément à la décision rendue par la commission d'appel d'offres, et selon les clauses et conditions détaillées dans l'acte d'engagement et ses annexes, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières, **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec l'attributaire conformément au choix de la commission d'appel d'offres.

**M. BONSIGNORE et Melle HURTADO ne prennent pas part au vote**

## **DECIDE**

- \* du remplacement des menuiseries extérieures sur différents sites de la ville et des travaux de réhabilitation du centre administratif, **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur des subventions au titre de la réserve parlementaire, **DONNE SON ACCORD** sur les plans de financement

**Par 33 voix POUR**

**1 Abstention : Mme SOROLLA**

- \* de résilier la convention de partenariat conclue avec l'office de tourisme, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la lettre de résiliation.

**Par 28 voix POUR**

**6 CONTRE : Mme BRAUN, M. GROISELLE, M. GRUBER représenté par Mme BRAUN, Mme SOROLLA, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO**

- \* d'acquérir, au prix d'un euro symbolique, la parcelle AI 1071 d'une superficie totale de 1 407 m<sup>2</sup>, **DIT** que cette acquisition s'accompagnera de l'établissement d'une convention autorisant la Ville à accéder aux installations du réseau d'éclairage public situées en domaine privé afin d'assurer la continuité

de l'entretien des installations situées en domaine public, **DECIDE** de classer dans le domaine public la rue des Impressionnistes à la date de signature de l'acte d'acquisition du terrain d'assiette supportant cette voie, **DIT** que cette acquisition sera constatée par acte notarié, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette acquisition (promesse de vente – vente), **MANDATE** Maître VINCENT, Notaire sis 110 boulevard du Général de Gaulle à Draveil 91210 afin de matérialiser l'acte notarié afférent

- \* du transfert de l'Hôtel de Ville du 97bis av. H. Barbusse au 3 av. de Villiers, **DIT** que l'immeuble 97bis av. H. Barbusse sera le Centre Administratif Municipal, **FIXE** l'implantation de la salle du Conseil Municipal au Café-Cultures, salle du 1er étage, **FIXE** au 3 avenue de Villiers salle des Bacchantes le lieu de la salle des mariages

**Par 28 voix POUR**

**6 Refus de vote : Mme BRAUN, M. GROISELLE, M. GRUBER représenté par Mme BRAUN, Mme SOROLLA, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO**

- \* d'admettre en non valeur des titres de recettes pour un montant total de 891,47 €.
- \* d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les entreprises ci-dessous :
  - SCI expansion industrielle et commerciale sise 23 rue de l'industrie ZA Mainville
  - Draveil ameublement sise 234 avenue Henri Barbusse
  - Omnistores sise 167 avenue Eugène Delacroix
  - SCI Le Prince Noir sise 6 rue de l'Artisanat**PRÉCISE** que l'exonération est applicable au 1er janvier 2009, **PRÉCISE** que la liste des établissements exonérés sera affichée à la porte de la mairie.
- \* de recruter un Directeur du Théâtre Donald Cardwell et du Café – Cultures, **FIXE** sa rémunération sur la base du grade d'Attaché, indice brut 703, indice majoré 584.

#### **DONNE SON ACCORD**

- \* sur les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur l'avenue de Paris et l'avenue Krüger, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

#### **ACCEPTE**

- \* des propositions d'indemnisations de sinistres pour un montant global de 802,11 €

#### **AUTORISE**

- \* Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail ci-après annexé pour une durée de 10 ans du pavillon situé au 30 rue de Ris à Draveil, **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé du suivi et de l'exécution de ce bail.

#### **FIXE**

- \* les tarifs suivants liés aux occupations du domaine public communal à compter du 7 juillet 2008 :

<i>Nature du Droit</i>	<i>Ancien montant</i>	<i>Montant proposé (+2,2%)</i>
Terrasses couverte (m <sup>2</sup> par an)	28,10 €	29€
Terrasses non couverte (m <sup>2</sup> par an)	11,66 €	12 €
Panneaux, étalages, chariots mobiles, distributeurs de prospectus, devantures, rôtissoires, vitrines extérieures (m <sup>2</sup> par an)	11,66 €	12 €
Bungalows de chantier (m <sup>2</sup> par mois)	7,50 €	8 €
Emplacements de ventes provisoires, Installations de chalets et constructions légères (m <sup>2</sup> par mois)	15 €	16 €

\* les nouveaux tarifs de la bibliothèque à compter du 1er septembre 2008 comme suit :

Draveillois par famille	5 euros
Non Draveillois par famille	15 euros

**Par 29 voix POUR**

**2 CONTRE : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO**

**3 Abstentions : M. GROISELLE, Mme BRAUN, M. GRUBER représenté par Mme BRAUN**

\* comme suit les nouveaux tarifs du Théâtre Donald Cardwell et du Café Cultures, **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2008. En fonction de différents critères (coût du spectacle, notoriété des artistes, etc...), les spectacles sont soumis à des tarifs plus ou moins élevés. Pour en faciliter la lecture nous les répartissons en 3 catégories : tarif A, tarif B et tarif C.

**Tarifs « A la carte »**

	<b>Plein tarif</b>	<b>Tarif réduit*</b>	<b>Carte Jeune Draveillois (CJD)**</b>
<b>Tarif A</b>	25,00 €	19,00 €	8,00 €
<b>Tarif B</b>	18,00 €	15,00 €	8,00 €
<b>Tarif C***</b>	8,00 €	5,00 €	4,00 €

\*Rmistes, chômeurs, - 25 ans, groupe (min. 10 pers.), 1 personne accompagnant l'abonné, Personnel communal + 1 conjoint.

\*\* Carte Jeune Draveillois (CJD) Carte accordée aux draveillois de 12 à 18 ans sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Une adhésion renouvelable de 5€ est demandée pour la saison.

\*\*\* Les spectacles de catégorie C sont hors abonnements « découverte »

**Tarifs Abonnements**

Tous les abonnements sont individuels et nominatifs

<b>"Découverte 5 spectacles" (3 spect. tarif A + 2 spect. Tarif B)</b>	75,00 €	Au-delà des 5 spectacles de l'abonnement, l'abonné ne paiera plus que 13,00€ par spectacle supplémentaire
<b>"Découverte 5 spectacles" Spécial FAMILLE* (3 abonnements minimum)</b>	65,00 €	
<b>"Passion"</b>	180,00 €	Accès à tous les spectacles A, B et C

\*lien parent-enfant

**Autres manifestations**

**Tarif 4€** (correspondant dans le tableau au Tarif C Carte Jeune Draveillois)

- Pour les élèves du conservatoire et uniquement sur 3 concerts prédéfinis (Flûtes en scène, Jazz Project et Tango)

- Fête de la danse, bœufs du Café Cultures, plateaux découvertes et jeunes talents

- Sorties scolaires, centres de loisirs, centres sociaux, maisons de quartiers draveillois

**Tarif 5€** (correspondant au tarif C réduit)

- Sorties scolaires et centres de loisirs non draveillois

- Théâtre amateur

\* les nouveaux tarifs et modes de facturation des participations familiales comme suit :

<b>Prestations sans quotient</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>
Etudes dirigées	159€
Accompagnement scolaire Bergeries	18€
Ludothèque/famille	10€
Restauration enfants	2,50€

Restauration enfants avec PAI	1,50€
Restauration personnel communal	2,75€
Restauration enseignants	4,20€

#### Accueils périscolaires

Tranches quotient	Nouveaux Tarifs	
	APS matin	APS soir
0 à 460	0,50	1,00
460,01 à 618	0,80	1,60
618,01 à 708	1,05	2,10
708,01 à 807	1,25	2,50
Supérieur à 807,01	1,50	3,00
Hors Draveil	1,75	3,50

#### Accueils de loisirs maternels et élémentaire (hors restauration)

Tranches quotient	C.Loisirs Maternel	Tranches quotient	C. Loisirs Élémentaire	C.Loisirs Élémentaire Après-midi
0 à 460	1,25	0 à 618	4,66	4,50
460,01 à 618	2,10			
618,01 à 708	2,86	618,01 à 708	5,16	
708,01 à 807	3,20	708,01 à 807	6,16	
> à 807,01	3,61	> à 807,01	6,66	
Hors Draveil	6,41	Hors Draveil	9,66	6,00

**PRECISE** que pour cette prestation, une seule facturation sera établie regroupant l'accueil en centres de loisirs maternels et élémentaire et la restauration, **DECIDE** d'instaurer une facturation forfaitaire mensuelle pour la restauration scolaire et la mise en place d'un dispositif demandant aux parents de se déterminer dès le début de l'année scolaire sur un forfait pouvant aller de 1 à 4 jours avec obligation de s'inscrire sur des jours précis, **PRECISE** qu'en cas d'absence prolongée de l'enfant, une annulation de facturation pourra intervenir à partir du sixième jour consécutif d'absence sur production d'un certificat médical ou justificatif de déménagement et qu'une prestation pour « restauration exceptionnelle » sera maintenue dans la limite de deux inscriptions par mois à condition d'une inscription préalable dans un délai de 48 h.

**Par 29 voix POUR**

**2 CONTRE : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO**

**3 Refus de vote : M. GROISELLE, Mme BRAUN, M. GRUBER représenté par Mme BRAUN**

\* à 20 € par personne pour les draveillois de plus de 55 ans la cotisation annuelle aux activités de gym-douce et aqua-gym à partir du 1er septembre 2008.

\* comme suit les tarifs pour les différentes animations organisées par la ville à destination des personnes âgées, de plus de 55 ans, domiciliées à Draveil (à l'exception de l'activité « animation dansante », dont l'accès est ouvert aux personnes âgées, de plus de 55 ans, non domiciliées sur la commune), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 :

#### **Danse du jeudi :**

Draveillois

GRATUIT

Extérieurs	4.40 €
<b><u>Sorties mensuelles :</u></b>	
1 journée : repas + visite+ transport	39,30 €
1 sortie : repas + spectacle+ transport	45,30 €
1 sortie : spectacle+transport	45,30 €
1 sortie : grand spectacle+transport+ repas	65,80 €
½ journée visite + transport	8,70 €
<b><u>Journée sportive</u></b>	14.50€
<b><u>Atelier informatique et internet</u></b>	
Pour 15 cours au Centre Social	53 € Pas d'augmentation
Carte pour 10 interventions au Cercle de la Villa	25,50 € Pas d'augmentation
<b><u>Semaine Bleue :</u></b>	
Thé dansant avec orchestre	10.80€
Repas à thème	13.60€
<b><u>LOTO : une fois par mois</u></b>	2.20€
<b><u>Bowling- Boussy St Antoine</u></b>	12.00€
<b><u>Après-midi à Thème avec goûter</u></b>	2.20 €

La séance du conseil est levée à 1 h du matin

Georges TRON  
Maire de Draveil

*Les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'indication de vote ont été approuvées à l'unanimité.*

)()(

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie,  
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*